PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil municipal, tenue le mardi, 1er novembre 2022 à 19 h, à l'Édifice municipal de Sainte-Paule, situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule, QC G0J 3C0.

Sont présents les membres du Conseil :

La mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin, siège (#2)
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Sont vacants les sièges suivants :

Poste de maire
Conseiller au siège # 1

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin. Madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, Mylaine Bégin constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-11-196

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal réunion extraordinaire du 2022-09-20
4. Approbation du procès-verbal réunion extraordinaire du 2022-10-24
5. Approbation des comptes au 31 octobre 2022
6. Résolution pour le calendrier 2023 des séances publiques
7. Résolution pour fermeture du Bureau municipal pendant les fêtes
8. Résolution pour mandater Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour une demande d'aide afin de remettre à jour la comptabilité de la Municipalité, pour l'année 2022
9. Résolution pour la cotisation annuelle 2023-2024 bibliothèque
10. Résolution pour une réunion citoyenne informative pour le compostage (bacs bruns)
11. Dépôt des États financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021
12. Résolution pour le nouveau progiciel pour la paye AURORA de PG Solutions
13. Adjudication du contrat à l'entreprise Construction René Bouchard inc. et autorisation de signature du contrat
14. Période de questions
15. Levée de la séance ordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er novembre 2022, comme préparé et lu.

ADOPTÉ

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

2022-11-197

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la réunion extraordinaire ci-haut mentionné tel que remis par la directrice générale et greffière-trésorière ; les membres du Conseil présents déclare l'avoir lu et trouvé conforme.

ADOPTÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

2022-11-198

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le procès-verbal de la réunion extraordinaire ci-haut mentionné tel que remis par la directrice générale et greffière-trésorière ; les membres du Conseil présents déclare l'avoir lu et trouvé conforme.

ADOPTÉ

5- APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2022

2022-11-199

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 31 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2022	
(Incluant les chèques #4747 à # 4769)	52 661,53 $
(Incluant les chèques # 4771 et # 4772	52 002,20 $
Liste des paiements automatiques au 2022-10-28	22 585,22 $
Liste des salaires nets payés	
(Pour le mois de septembre 2022)	7 921,13 $
(Pour le mois d'octobre 2022)	10 777.56 $
Total des comptes au 31 octobre 2022	**145 947,64 $**

ADOPTÉ

6- CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-11-200

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront les mardis et qui débuteront à 19 h :

- 17 janvier 2023
- 07 février 2023
- 07 mars 2023
- 04 avril 2023
- 02 mai 2023
- 06 juin 2023
- 04 juillet 2023
- 08 août 2023
- 05 septembre 2023
- 03 octobre 2023
- 07 novembre 2023
- 05 décembre 2023

ADOPTÉ

7- POLITIQUE DE VACANCES - DOSSIER DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME GINETTE RHÉAUME

2022-11-201

ATTENDU QUE la période des fêtes arrive bientôt ;

ATTENDU QUE le bureau sera fermé du vendredi, 23 décembre 2022 au vendredi, 6 janvier 2023 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

ADOPTÉ

8- MANDATER RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON POUR UNE DEMANDE D'AIDE AFIN DE REMETTRE À JOUR LA COMPTABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ, POUR L'ANNÉE 2022

2022-11-202

ATTENDU QUE Raymond, Chabot, Grant, Thornton viendra effectuer une remise à niveau de la comptabilité pour l'année 2022 ;

ATTENDU QU'il a été estimé à environ 80 heures de travail à 125 $ l'heure pour un montant de plus ou moins de 10 000 $ plus taxes ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a demandé un rapport complet du travail effectué par la Firme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton à effectuer une remise à niveau de la comptabilité de la Municipalité de Sainte-Paule, pour l'année 2022.

ADOPTÉ

9- COTISATION ANNUELLE 2023-2024 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2022-11-203

ATTENDU QUE le renouvellement doit se faire à chaque année ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Paule d'effectuer ledit renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de procéder au paiement de la cotisation annuelle 2023-2024 pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

10- RÉUNION CITOYENNE INFORMATIVE SUR LES BACS DE COMPOSTAGE (BACS BRUNS)

2022-11-204

ATTENDU QUE la distribution des bacs de compostage a déjà débutée ;

ATTENDU QUE monsieur Éric Côté de la Ville de Matane viendra effectuer une présentation, concernant les matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser que la réunion citoyenne informative ait lieu le 15 novembre 2022, à 19 heures, à la Salle communautaire de Sainte-Paule.

ADOPTÉ

11- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

2022-11-205

ATTENDU QUE le dépôt des États financiers se terminant le 31 décembre 2021 devait être effectué avant le 15 mai 2022 ;

ATTENDU QUE le dépôt des États financiers se terminant le 31 décembre 2021 n'a pas encore été effectué ;

Madame Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil municipal les États financiers et le rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021.

12- NOUVEAU PROGICIEL « AURORA » DE PG SOLUTIONS POUR LES PAYES

CONSIDÉRANT QUE le système de payes actuel de PG Solutions ne sera plus supporté dès 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système Aurora de PG Solutions fait partie du renouvellement de PG Solutions pour l'année 2023.

CONSIDÉRANT QU'il en coûtera 3 750 $ avant taxes pour la formation sur ce nouveau progiciel ;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel employé à la direction générale sera engagé d'ici la fin de l'année, il serait préférable qu'il soit formé sur le nouveau système de payes dont l'implantation débute en décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions seraient prêts à former le nouvel employé dès que possible en décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ginette Rhéaume, à effectuer la demande à PG Solutions pour le nouveau progiciel AURORA le plus rapidement possible afin de ne pas retarder la formation du nouvel employé de la Municipalité.

ADOPTÉ

13 ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION RENÉ BOUCHARD INC. POUR LE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

2022-11-206

CONSIDÉRANT QUE qu'un appel d'offres public a été publié par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mélissa Levasseur ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont déposés leur soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a reçu une lettre de promesse de subvention datée du 25 octobre 2022 et signée par la Ministre Andrée Laforest dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent débuter le plus rapidement possible avant l'hiver 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'approuver la soumission déposée le 25 août 2022 par Construction René Bouchard inc. au montant de 1 497 500 $ avant taxes pour la construction du nouveau garage et de la démolition du garage existant de la Municipalité de Sainte-Paule conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH ;

D'autoriser la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ginette Rhéaume ou son remplaçant, à effectuer la signature du contrat avec l'entreprise Construction René Bouchard inc., conditionnel à ce que le règlement d'emprunt soit approuvé par le MAMH.

ADOPTÉ

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Élections ?
Comité pour l'engagement d'un directeur général ?
Procès-verbal du 4 octobre ?
Présentation des plans du garage aux citoyens ?
Coûts de construction du garage, plus dispendieux en hiver, extras à venir ?
Où sera situé le nouveau garage ?
Procès-verbaux sur le site de la Municipalité ?

Madame Mylaine Bégin, la mairesse suppléante, a répondu à toutes les questions.

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-11-207

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit close à

19 h 32

ADOPTÉ

Je, Mylaine Bégin, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mylaine Bégin, mairesse suppléante (#2)

Ginette Rhéaume, directrice générale et greffière-trésorière

2022-12-08
Date

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.